



CONSEIL MUNICIPAL **Séance Ordinaire du 10 avril 2024**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal **du 10 avril 2024 :**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Claude GIRARD**.

Présents : Jean-Claude GIRARD, Géraldine CHEDOZ, Catherine LONJARET, Valérie MASSET, Adeline JEUNOT, Patrick CHANDON, Daniel PERROT, Flora MAZURE, Marc BEGIN, Christine LANIER, Estelle CHARY-SMOLAREK, Andréa MONNIOT et Alain NOIROT.

Absents :

Jean-Michel MONIN, excusé,
Yves DOUSSOT, excusé pouvoir à Géraldine CHEDOZ,
Laurence LIEFROID, excusée pouvoir à Catherine LONJARET,
Karine WURSTER, excusée,
Thierry NOËL, excusé,
Alain ROBERT, excusé pouvoir à Marc BEGIN,

Secrétaire de séance : Estelle CHARY-SMOLAREK

Approbation du procès-verbal du 28 février 2024

Le procès-verbal du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

1/Définition Compte Administratif et Compte de Gestion 2023 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023, qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2023	:	1 628 931,19 €
- recettes 2023	:	1 705 411,44 €

Résultats de l'exercice 2023 (excédent) : 76 480,25 €

Section d'investissement :

- dépenses 2023	:	611 862,85 €
- recettes 2023	:	931 273,37 €

Résultats de l'exercice 2023 (excédent) : 319 410,52 €

Le Maire se retire pour le délibéré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote),

► **APPROUVE** le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2023.

2/Affectation des résultats 2023 :

Pour faire suite au vote du compte administratif 2023, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 158 887,46 € de la manière suivante :

■ Compte R002 – Résultat de clôture 2023	:	158 887,46 €
■ Compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	:	0 €

3/Fixation des taux des taxes locales 2024 :

Monsieur le Maire rappelle que les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE.

En 2024, l'Etat a fixé une augmentation forfaitaire de 3,9 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties.

Il est important de mettre en évidence la gestion financière saine et rigoureuse des deniers publics de la commune grâce à des décisions stratégiques importantes : vente du bâtiment dit COLLIN ayant permis à la commune de percevoir une recette de 355 000 euros, portage technique et financier du projet de création de cellules commerciales par un investisseur privé tout en gardant comme priorité la maîtrise de la masse salariale.

Enfin, il est primordial de mettre en évidence la réalisation de projets importants réalisés au sein de la commune au cours de l'année 2023 exposés ci-dessous :

- Mise en place d'une salle dédiée pour les associations Ougeoises avec l'aménagement de la médiathèque au sein de l'école élémentaire.
- Relogement du cabinet d'infirmière afin de maintenir l'offre de soins au sein de la commune en achetant une solution modulaire de type Algeco.
- Installation du cabinet d'ostéopathie Place de la Mairie.
- Travaux d'aménagements au sein des bâtiments communaux : travaux au sein de l'école élémentaire et de la salle des fêtes notamment.
- Travaux d'aménagements du cimetière communal.
- Développement du patrimoine de la commune : achat d'un panneau électronique d'informations permettant d'améliorer la communication.

Au cours de l'année 2024, d'autres projets structurants seront développés et mis en œuvre :

- Travaux de rénovation de la salle de classe du Directeur de l'école élémentaire.
- Travaux de bardage de l'école élémentaire.
- Travaux divers de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux.
- Etudes à réaliser sur le projet de valorisation paysagère et d'ilots de fraîcheur.
- Aménagements de voirie place de la mairie.
- Acquisition d'équipements communaux permettant de développer le patrimoine de la commune avec par exemple, l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts communaux, l'achat de barrières de type VAUBAN pour sécuriser les événements communaux, l'installation d'un nouveau jeu à destination des enfants de la commune.

Au vu de ces éléments et afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixés lors de l'exercice budgétaire et comptable 2023.

Sur exposé de ces éléments, la Commission des finances propose de fixer les taux en 2024 comme suit :

- taxe foncière bâtie (TFB)	35.50 %
- taxe foncière non bâtie (TFNB)	28.96 %

- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non meublés à l'habitation principale (THRS)** **5.94 %**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de fixer les taux des taxes communales au titre de l'année 2024, qui se répartissent comme suit :

- **taxe foncière bâtie (TFB)** **35.50 %**

- **taxe foncière non bâtie (TFNB)** **28.96 %**

- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non meublés à l'habitation principale (THRS)** **5.94 %**

4/Attribution de subventions aux associations ougeaises :

Comme chaque année, les associations ougeaises doivent faire parvenir leur bilan comptable à Monsieur Le Maire. Force est de constater que les associations et leurs bénévoles participent à l'attractivité et à la qualité de vie de notre commune.

Monsieur le Maire, en concertation avec les membres de la commission des finances, propose des montants de subventionnement potentiel.

Proposition de la Commission des finances				
NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant 2023	Montant proposé en 2024	Observations	Vote au ratio
Association Bourguignonne "Talents sans Frontières"	800,00	800,00		A l'unanimité
Jardins communaux	300,00	315,00		2 membres n'ont pas pris part au vote et 14 votes pour
Association Pour une Evolution Harmonieuse à OUGES	0,00			
Les Chasseurs de la Plaine	200,00	210,00		1 membre ne prend pas part au vote et 15 votes pour
FC Ouges	2 800,00	2 060,00	Décision de reporter l'attribution de la subvention sous réserve de l'obtention d'un bilan financier complet, détaillé et consolidé	A l'unanimité
Les 100 Ciels	2 800,00	2 940,00	Versement de la subvention en deux temps, une moitié au titre du 1er semestre et l'autre moitié au cours du 2ème semestre (démission de l'actuelle Présidente de l'association, un nouveau Bureau doit se mettre en place pour assurer la continuité de l'association)	1 membre ne prend pas part au vote et 15 votes pour
Amicale des Pompiers	800,00	1 320,00		A l'unanimité

Coopérative Ecole Primaire	1 780,00	2 088,00	A l'unanimité
Coopérative Ecole Maternelle	1 332,00	1 332,00	A l'unanimité
TOTAL	10 812	11 065	

Monsieur le Maire précise que, concernant les coopératives scolaires, le montant versé sera déterminé selon les effectifs définitifs de rentrée 2024/2025, à raison de 28,00 € par élèves auxquels s'ajouteront 100,00€ de frais de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants :

► **DECIDE** des montants alloués au titre du subventionnement 2024 des associations locales :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant voté en 2024
Association Bourguignonne "Talents sans Frontières"	800,00
Jardins communaux	315,00
Association Pour une Evolution Harmonieuse à OUGES	
Les Chasseurs de la Plaine	210,00
FC Ouges	2 060,00 - Décision de reporter l'attribution de la subvention sous réserve de l'obtention d'un bilan financier complet, détaillé et consolidé (voir rubrique questions diverses)
Les 100 Ciels	2 940,00 - Versement de la subvention en deux temps, une moitié au titre du 1er semestre et l'autre moitié au cours du 2ème semestre (démission de l'actuelle Présidente de l'association, un nouveau Bureau doit se mettre en place pour assurer la continuité de l'association)
Amicale des Pompiers	1 320,00
Coopérative Ecole Primaire	2 088,00
Coopérative Ecole Maternelle	1 332,00
TOTAL	11 065

► **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 à l'article 65748.

5/Budget Primitif 2024 :

Vu les propositions de la commission des finances, après exposition des chapitres composant la préparation du budget primitif 2024, et présentation des projets communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **ADOpte** le budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2024	:	1 217 988,46 €
- recettes 2024	:	1 217 988,46 €

Section d'investissement :

- dépenses 2024	:	401 725,80 €
- recettes 2024	:	401 725,80 €

6/Attribution de subvention sur demande :

L'école des métiers de Dijon Métropole sollicite la Mairie par courrier arrivé en date du 23 février 2024 la commune pour l'attribution d'une subvention.

Cette aide apporterait un soutien financier à cet organisme disposant d'une mission de formation et d'éducation favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. A ce jour, un jeune ougeois est inscrit au sein de cet établissement.

Madame Géraldine CHEDOZ, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires ayant fait lecture de la demande formulée par l'école des métiers de Dijon métropole, les membres de l'assemblée délibérante sont invités à débattre sur l'octroi de la subvention demandée et de décider du montant à attribuer.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 avril 2023 fixant un montant forfaitaire de 75 euros par apprenti concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** d'octroyer la somme de 75 euros (75 € par apprenti concerné) à la partie identifiée par sa requête,

► **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 à l'article 65748 une fois le budget primitif 2024 voté,

► **MANDATE** le Maire pour veiller à la bonne exécution des prescriptions sus décrites.

7/Questions diverses :

Monsieur Jean-Claude GIRARD, Maire informe de :

- Subvention au FC Ouges : La commune a eu connaissance de façon informelle d'une dette non apurée du club qui court depuis fin 2023 envers le district de Côte d'Or de football. Ces informations ont été confirmées par le comptable du district de football. Au vu de ces éléments, la commission sportive du district a décidé de pénaliser le club par un retrait de points à chaque match disputé par le FC Ouges. A ce jour, le club est classé dernier de sa poule avec - 2 points. En parallèle, la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté a informé M. le Maire que le club d'Ouges n'a réglé aucune des charges dues à la ligue depuis le début de la saison. La municipalité n'a jamais été alertée par les dirigeants du club sur de potentielles difficultés financières. A noter que, malgré la baisse des effectifs (une seule équipe senior contre deux la saison précédente, absence d'équipe jeune), la subvention versée pour la commune en 2023 a été fixée au même niveau que celle de l'année précédente (2300 euros).

Le bilan financier établi par le trésorier du FC Ouges sur l'exercice précédent étant particulièrement sommaire et incomplet, il ne permet pas aux élus d'avoir suffisamment d'informations financières sur la période concernée, pour disposer d'une visibilité budgétaire complète et détaillée.

Au vu de ces éléments, la municipalité étant garante de la bonne utilisation des fonds publics versés aux associations qu'elle subventionne, M. le maire propose de surseoir au versement de la subvention municipale 2024 budgétée à hauteur de 2 060 euros dans l'attente de la réception d'éléments complets et détaillés sur le dernier exercice budgétaire du club.

Le président du FC Ouges sera mis en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de fournir les informations attendues avec une date butoir au 13 mai 2024. A défaut, la subvention 2024 ne pourra pas être versée.

- Face aux agressions dont sont victimes les élus, le maire a envoyé un courrier au Président de la République afin de soumettre l'idée qu'une journée nationale des maires et des élus locaux soit instaurée. L'objectif étant de créer des liens étroits en particulier entre les écoliers et les élus. Cette journée pourrait permettre aux élèves de venir en mairie afin de faire plus ample connaissance avec les élus, d'échanger avec les maires et mieux connaître leur rôle. L'objectif premier de ces journées d'éducation civique pour les élèves est d'inculquer aux jeunes la notion de respect qui est dû envers les élus notamment. Le chef de cabinet du Président de la République a fait part au maire par retour de courrier de l'intérêt porté à cette démarche par le Président de la République. C'est une première étape, le maire espère que cet intérêt se concrétisera par des actes.
- Dans le cadre du procès des agresseurs du maire et d'un administré qui s'est tenu le 5 décembre 2023, les protagonistes reconnus coupables avaient 10 jours (soit jusqu'au 15 décembre) pour faire appel du jugement. C'est 4 mois après cette date butoir, lors de la réception le 28 mars 2024 de la copie du jugement envoyé par la greffière du tribunal, que le maire a appris que 4 des personnes mises en cause avait fait appel dans les délais impartis. Le délai d'attente de 15 semaines pour recevoir le jugement lié au manqué d'effectif sur les postes de greffier est jugé scandaleux par le maire.

D'autant plus que le gouvernement (en l'occurrence M. Dupont-Moretti) a largement communiqué sur la création de postes dans les tribunaux et que M. Darmanin, ministre de l'Intérieur, s'est engagé à ce que les affaires liées aux agressions des élus soient traitées dans les meilleurs délais. L'appel pourrait être examiné en décembre 2024 soit plus de 3 ans et demi après les faits (agression le 23 mai 2021). Pour information, parmi les prévenus qui ont fait appel, 2 d'entre eux n'avaient pas daigné être présents à l'occasion du procès en première instance.

- Une réunion pour faire le bilan sur l'évolution du réseau DIVIA a été organisée à la métropole. Des évolutions positives sont à noter comme le report de 17h00 à 19h00 pour les réservations des lignes à la demande par téléphone. En complément, les mercredis, des lignes à la demande sont passées en dessertes systématiques. Au vu de ces éléments, le maire a fait part au président de Dijon métropole que les aménagements consentis n'étaient pas à la hauteur des attentes légitimes exprimées par les administrés ougeois. A cette occasion, le maire a fait de nouvelles propositions afin que le service reste attractif.
- La signature de la promesse de vente du terrain communal au profit des kinésithérapeutes exerçant à Ouges est fixée au 16 avril.
- Alors qu'une date butoir lui avait été fixée au 15 avril, la société Kalilog qui s'est positionnée pour acheter l'emprise de l'ancien terrain de foot rue Charles de Gaulle, demande un délai supplémentaire de 15 jours afin d'obtenir l'engagement d'un acheteur pour les cellules commerciales.
- La pré-commission d'attribution des logements neufs Habellis s'est tenue le lundi 8 avril en présence des organismes prioritaires pour loger leurs candidats éligibles : la préfecture pour 50% des logements ; Action logement pour 30% des logements et Dijon métropole pour 20%. La commission d'attribution quant à elle est programmée le 6 juin tandis que la fin des travaux est programmée pour la mi-juillet.
- La commission de révision des listes électorales s'est réunie, conformément à la loi, toutes les personnes pour lesquelles les membres de la commission avaient un doute sur leur résidence encore effective à Ouges ont été destinataires d'un courrier recommandé avec AR.

Les personnes à qui les courriers ont pu être distribués ont toute latitude pour demander leur maintien sur les listes électorales à Ouges. Par contre, en cas de retour des LR/AR par la Poste avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée », ces personnes seront rayées des listes électorales. 72 LR/ AR ont été envoyées pour un coût de 450€. Cette démarche est obligatoire est importante en effet, la mise à jour des listes électorales a un impact important sur le reflet réel du taux d'abstention lors des élections en particulier.

- Elections européennes du dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00 ; Les élus sont invités à se positionner sur les créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote.
- Afin de combler le poste de secrétaire de mairie occupé par Rajaa en congés maternité, Madame Ayla KIRDEMIR a été recrutée en CDD pour 8 mois à partir du lundi 25 mars.
- L'appel à candidature pour combler le poste de responsable et gestionnaire du restaurant scolaire (actuellement occupé par Mme Annie Biard qui a fait valoir ses droits pour partir en retraite fin juillet) est en cours. 4 candidats seront reçus lors des entretiens qui se dérouleront le mercredi 24 avril.
- A ce jour, 4 demandes sont parvenues dans le cadre de l'aide financière proposée par la commune au titre de l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales.
- Le maire a sollicité le commandant de l'école de gendarmerie afin obtenir un détachement d'élèves gendarmes en renfort des bénévoles dans le cadre de la course de voitures à pédales organisée le 28 juin. Le général Hubert Charvet a répondu favorablement.
- Le maire questionne les conseillers afin de recueillir leur avis sur la potentielle création d'une « brigade verte ». Cette équipe, composée d'élus et de bénévoles, interviendrait de façon ponctuelle entre 2 passages des services de la métropole pour désherber les trottoirs et d'une manière plus générale entretenir les espaces publics communaux en renfort de nos agents.
- Le maire fait part de son optimisme quant à la continuité de l'association « les 100ciels » après le départ annoncé de Madame TROSSAT actuelle présidente. Des personnes ont manifesté leur intérêt pour reprendre les rênes de l'association.
- Le maire invite les conseillers à se joindre à lui à l'occasion du baptême de promotion à l'école de gendarmerie du jeudi 11 avril, départ à 14h20 de la mairie et lors de l'inauguration du bassin d'orage le jeudi 11 avril à 11h00.

Madame Géraldine CHEDOZ (2ème adjointe) informe de :

- **Tenue des Conseils d'école :**
 - Conseil d'école maternelle a eu lieu **le mardi 12 mars** à partir de 17H30 :

Point sur les effectifs attendus pour la rentrée 2024/2025 :

4 enfants en toute petite section (TPS), 11 enfants en petite section (PS), 13 enfants en moyenne section (MS) et 16 enfants en grande section (GS).

Les effectifs prévisionnels attendus sont de 40 enfants soit le même effectif que l'année scolaire actuelle 2023/2024.

- Conseil d'école élémentaire a eu lieu **le mardi 5 mars** à partir de 17H30.

Point sur les effectifs attendus pour la rentrée 2024/2025 :

18 enfants en CP, 6 enfants en CE1, 13 enfants en CE2, 18 enfants en CM1 et 16 enfants en CM2.

Les effectifs prévisionnels attendus sont de 71 élèves **soit 9 enfants supplémentaires** par rapport à l'effectif actuel le 2023/2024.

- Renouvellement de la commission jeunesse :

La Commission jeunesse a été renouvelée, celle-ci se compose principalement d'enfants en CE2, 6 enfants concernés et 2 enfants de CM1.

Cette commission a participé à son premier évènement avec la chasse aux œufs organisée le lundi 1er avril à 11 heures au Centre d'accueil et de loisirs Louise-Emile LAMY. Cette manifestation a réuni plus de 50 enfants dans la bonne humeur, c'est une belle participation compte tenu des conditions météorologiques lors de cette journée.

Date de signature de l'approbation du procès-verbal :

Fait à Ouges, le 22/05/2024

Le Maire :



Jean-Claude GIRARD

La Secrétaire de séance :

Estelle CHARY-SMOLAREK

